



Circonscription de Maromme

Localité : Le Houlme

Nom de l'école : École Aragon-Prévert

Date de la réunion : 4 novembre 2010

Séance ouverte à 18 h. 05; levée à 20 h. 35.

Présents :

Membres du Conseil des Maîtres :

- Mme Catherine Bellot
- Mme Sonia Cousarier
- M. Germain do Marcolino
- Mme Anne Gueguen
- Mme Mariannig Le Roy
- Mme Laurence Monniaux
- Mme Virginie Thébault
- Mme Julie Brasseur
- Mme Géraldine Deniaud
- Mme Odile Dumaine-Godart
- M. Marc Helloin
- M. Jérôme Michel
- Mme Anne Richard

Membres du Comité de Parents :

- Mme Céline Gayou
- M. Thierry Prézot
- M. Eric Pédersoli
- M. Olivier Fortain
- M. Thierry Turpaud
- Mme Nathalie Auvray
- M. Jean-Claude Letellier
- Mme Ghislaine Maraqué
- Mme Brigitte Drieu
- Mme Katia Lecomte

Délégué Départemental de l'Éducation Nationale : M. Alain Alexandre

Représentant la municipalité du Houlme : Mme Catherine Lebourgeois, Adjointe à la citoyenneté

Excusés: M. Smadja, Inspecteur de l'Education Nationale.

Mme De Chivré, Mme Pimont, parents d'élèves.

Compte-rendu établi par : M. Germain do Marcolino, président du Conseil d'école

Secrétaire de séance : M. Jérôme Michel, enseignant

Mme Nathalie Auvray, parent d'élève



1 – Présentation

Après un tour de table pour que chacun se présente, M. do Marcolino se félicite que le taux de participations à l'élection des représentants au Conseil d'école ait presque atteint 50 %

2 Situation de l'école à la rentrée 2010.

Il y a 237 enfants scolarisés dans l'école dans onze classes : 2CP, 2 CE1, 1 CLIS, 1 CE2, 1 CE2-CM1, 2 CM1 et 2 CM2.

On observe une petite baisse des effectifs, qui sera probablement compensée, l'année prochaine par une forte arrivée de C.P.

3 - Règlement intérieur

A la demande de M. l'inspecteur de l'Éducation Nationale, M. do Marcolino, directeur, a procédé à quelques modifications sur le règlement intérieur distribué à la rentrée. Il demande au Conseil d'École de bien vouloir les valider :

- A l'article fréquentation, la phrase ***Toute absence de plus de quarante-huit heures doit être justifiée par un certificat médical*** devient Pour toute absence de plus de quarante-huit heures, il est préférable de la justifier par un certificat médical.
- Le dernier alinéa du même paragraphe est dorénavant ainsi rédigé : Toute sortie en cours de journée doit aussi être justifiée. Elle ne peut être autorisée qu'après réception d'un écrit et lorsqu'un adulte responsable de l'enfant vient le chercher dans sa classe.
- A l'article assurances scolaire, nouvelle rédaction : L'assurance est obligatoire pour un certain nombre d'activités de l'école, principalement les sorties scolaires.

Un avenant à l'article fréquentation, qui aurait formé un septième alinéa, n'est pas retenu après débat de l'assemblée. Toutefois, le Conseil d'École se préoccupe des absences d'élèves pour départ en vacances en période scolaire. **Il rappelle que ces absences sont contraires à la loi, qu'elles doivent faire l'objet d'un signalement auprès de l'administration** (ainsi que l'indique déjà le règlement intérieur).

Dans tous les cas, M. le Directeur rappelle la règle aux familles avec une lettre type.

Faut-il interdire les nintendo DS ? L'article Objets personnels interdit déjà un certain nombre d'objets. Sa rédaction est suffisante. Toutefois, après un incident survenu il y a un an et demi, **il convient d'interdire tout appareil photo numérique dans l'école.**

Le Conseil d'école s'inquiète de ce que beaucoup d'enfants soient mal assurés. Souvent, l'assurance accident ou risques corporels ne s'applique qu'en cas de forte invalidité ou de décès. Les petits accidents ne sont pas pris en charge par les assureurs. Pourtant, ils peuvent occasionner des frais non négligeables.

Il s'agit souvent d'un problème d'information assureur/parent.

Mme Lebourgeois propose d'aider, par le biais de la municipalité (CCAS), les familles qui auraient des difficultés pour financer l'assurance scolaire.

M. Turpaud regrette que l'on fasse de la publicité pour la MAE plus que pour d'autres assurances.



Mme Bellot intervient à propos du fichier informatique des élèves (Base Élève): le conseil d'État a mis en cause certaines dispositions :

- la conservation des données est passée de 35 ans à 15 ans;
- l'indication des élèves de CLIS est non spécifiée depuis le mois d'octobre.

En ce qui concerne l'hygiène des enfants qui ont des poux :

- On ne peut que faire appel à la bonne volonté des parents. Les enseignants ne peuvent qu'informer.

Rappel sur les horaires à respecter :

- Les enseignants ne sont pas responsables après 16h30
- Les familles doivent s'engager à venir rechercher les enfants à l'heure, sinon s'inscrire à la garderie

le nouveau règlement intérieur est adopté par le Conseil d'école.

4 - Projet du conseil municipal enfant

Mlle Semeux, animatrice du Conseil Municipal Enfant vient présenter un projet de ce dernier. Il s'agirait de ramasser les déchets dans la vallée du Cailly. Un partenariat serait recherché avec l'école primaire, le collège, la municipalité, les parents.

Une enseigne commerciale implantée dans la commune interviendrait.

Ensuite, les élèves produiraient une œuvre artistique avec les déchets récoltés et en liaison avec la fête du livre.

Les enseignants adhèrent à ce projet avec deux nuances importantes :

- il n'est pas question d'un partenariat ou d'un sponsoring commercial. C'est la position constante de l'école depuis de très nombreuses années;
- il faut envisager que le Conseil Municipal Enfant s'émancipe par rapport à l'école. Celle-ci accepte bien volontiers d'apporter son aide, mais il faut à l'avenir que les jeunes élus affrontent plus largement la totalité des problèmes qui se posent lorsqu'ils décident une action. Cela contribuera à leur formation citoyenne.

5 – Questions des parents sur l'interclasse de midi et la garderie périscolaire.

Les activités du midi existent-elles toujours ? Non, car il y a des difficultés de remplacement des personnels d'interclasse. Ceux-ci sont envoyés sur d'autres missions. Ceux qui restent sont alors trop peu nombreux pour proposer des ateliers et sont quelque peu démotivés.

Peut-on envisager une aide aux devoirs ?

Il n'y a pas d'obligation d'aide aux devoirs pour la garderie périscolaire. Une possibilité est donnée d'avoir un endroit réservé à l'aide aux devoirs, mais il faut une surveillance dans cette salle.

Si une aide aux devoirs était créée par la municipalité, cela nécessiterait des locaux et des intervenants spécifiques. En tout état de cause, cette mesure serait limitée dans le temps, puisque il n'y aura pas de locaux disponibles pour cela dans la nouvelle école.

6 - Plan Prévisionnel de Mise en Sureté (P.P.M.S.)

L'exercice départemental a eu lieu le 7 octobre dernier. Les élèves de l'école ont été



confinés dans deux locaux, au nord et au sud.

La situation ne sera jamais optimale dans l'école actuelle. Voilà encore une raison de plus d'attendre la nouvelle école avec impatience. Toutefois l'exercice, d'une durée d'une demi-heure, s'est bien déroulé et a permis d'évoluer sur deux questions :

- Quid de la sûreté des élèves sur un trajet scolaire ? Il faudrait en cas d'incident chimique, bactériologique, nucléaire, se réfugier dans les locaux les plus proches, y compris éventuellement chez des particuliers. M. le Directeur a posé la question en réunion de Directeurs et M. l'inspecteur a approuvé cette décision.
- Nécessité d'un rappel des consignes en cas de risque majeur : une affiche A4 a été rédigée et est affichée dans toutes les classes et les lieux communs.

7 - Sécurité

Comme l'a remarqué M. Letin, nouveau directeur des services municipaux, nombre d'ouvertures de l'école sur l'extérieur ne ferment plus à clef. M. le Directeur demande que les serrures soient changées pour que cela puisse être à nouveau le cas.

8 - Nouvelle école

Une rencontre a eu lieu avec l'architecte et la municipalité. Tous les souhaits et remarques des enseignants ont été pris en compte, notamment :

- le déplacement de la salle informatique auprès de la BCD
- la séparation des toilettes du rez-de-chaussée en deux locaux différents, l'un ouvert côté cour et l'autre côté hall.
- la création d'un local vélo
- la création d'un petit bureau pour l'assistante du directeur.

9 - Coopérative scolaire

7200,56 euros actuellement.

Les grosses dépenses concernent les sorties (plus de 90% du budget) : Beaumarchais/théâtre des arts/conteur

Les recettes viennent de la kermesse, du loto galette, d'une subvention municipale et des cotisations des parents.

Cette année, la kermesse aura lieu le vendredi 24 juin 2011.

10 - AEHL

3200 euros en caisse à ce jour.

La plupart de la somme sera consacrée à l'achat en librairie de livres pour la BCD.

La fête du livre aura lieu du 16 au 20 mai.

L'AEHL organise une nouvelle manifestation du 26 au 27 novembre 2010, un débat sur le thème : "Où en sont les droits de l'enfant aujourd'hui ?"

L'école a préparé cet évènement en accueillant sur ce thème une animatrice de l'UNICEF, Mme Guest, dans toutes les classes.

Planning de la manifestation :

- vendredi 26 18 h 30, pot de l'amitié inaugural, ouverture des expositions
20 h, débat
- samedi 27 de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h, ouverture des expositions.

11 - Classe de découverte

Elles auront lieu à Asnelles du 6 au 10 juin 2011 pour les 2 classes de CM2.



12 - Classes eau

Elles auront lieu du 4 au 11 avril pour la classe de CE2 de Mme Bellot et la classe de CM1 de Mme Cousarier.

13. Histoire du Houlme

M. Alexandre, DDEN, présentera du 14 au 20 mars une exposition sur Le Houlme.